

Péréquation

Une erreur de catégorie comptable, pas un débat d'opinions.

Deux modèles de calcul s'affrontent dans le débat sur la balance fiscale Québec-Canada. L'un arrive à -90 G, l'autre à +10-20G, l'autre à +10-20 G, l'autre à +10-20G. Ces chiffres ne sont pas le résultat de deux lectures politiquement opposées d'une même réalité : ils résultent d'une seule décision comptable, préalable à tout calcul, qui change tout.

Cette décision, c'est de savoir si l'argent qu'un contribuable québécois verse obligatoirement dans les caisses fédérales, puis qui lui revient sous forme de prestations d'assurance-emploi ou de pensions, doit être comptabilisé comme un "retour" ou simplement comme son propre argent, recyclé.



Le modèle fédéraliste répond oui : ces fonds constituent un avantage net de l'appartenance au Canada. Il inclut dans ses calculs environ 80 G\$ de dépenses fédérales directes au Québec (EI, pensions, salaires fédéraux, défense). Le résultat est +10-20 G\$ de "gain" pour le Québec.

Le modèle indépendantiste répond non : ces sommes appartiennent déjà aux Québécois avant qu'Ottawa les redistribue. Les comptabiliser comme un bénéfice reçu, c'est compter deux fois le même argent. En ne retenant que les transferts visibles de redistribution (péréquation, santé, éducation, soit environ 28 G), et en soustrayant des quelque 117 G, et en soustrayant des quelque 117 G envoyés à Ottawa, on obtient -90 G\$.

Aucune des deux méthodes n'invente de chiffres. La différence tient entièrement à ce postulat initial sur la nature des cotisations obligatoires. Et ce postulat n'est pas une question d'opinion : il a une réponse comptable correcte.

Imaginez qu'une caisse de retraite privée prélève 500\$ par mois sur votre salaire pendant 35 ans, puis vous verse une rente mensuelle à la retraite. Personne ne dirait que la compagnie d'assurance vous "fait un cadeau". Elle vous retourne votre propre argent, avec les rendements convenus. Appeler ce versement un "gain" serait une erreur de catégorie : on confondrait un remboursement avec un transfert. C'est exactement ce que fait le modèle fédéraliste avec les 80 G\$ de cotisations obligatoires.

Le cas du RRQ : la preuve que les deux calculs ne sont pas équivalents

Il existe un exemple concret qui rend cette erreur de catégorie impossible à ignorer : le Régime de rentes du Québec.

Dans les autres provinces canadiennes, les travailleurs cotisent au Régime de pensions du Canada (RPC), administré par Ottawa. Ces cotisations transitent par les caisses fédérales, et les pensions versées apparaissent dans les bilans fédéraux comme des dépenses au bénéfice de la province. Le modèle fédéraliste est construit autour de cette réalité : Ottawa perçoit, Ottawa redistribue, et les prestations de retraite comptent comme des "retours" vers la province.

Au Québec, c'est structurellement différent. Depuis 1965, les travailleurs québécois cotisent au RRQ, un régime entièrement distinct, géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces cotisations sont prélevées directement à la source sur la paie, exactement comme les cotisations au RPC ailleurs. Mais elles ne passent jamais par Ottawa. Elles n'apparaissent pas dans les flux fédéraux entrants. Les rentes versées n'apparaissent pas dans les flux fédéraux sortants. Le circuit est entièrement québécois.

Quand un analyste anglophone applique le modèle fédéraliste à l'Ontario ou à l'Alberta, il inclut les cotisations RPC et les pensions dans son calcul, et la symétrie tient. Quand il applique le même modèle au Québec, il ne voit que les cotisations fédérales résiduelles, sans jamais comptabiliser les milliards versés au RRQ. Le calcul lui paraît complet parce qu'il est identique à ce qu'il fait ailleurs. Mais il manque une colonne entière. Une portion substantielle des cotisations de retraite des Québécois est structurellement absente du cadre fédéral, et donc absente du calcul.

Le résultat est que le modèle fédéraliste surestime les "gains" du Québec en incluant les prestations RPC versées, tout en ignorant que ces prestations sont plus faibles au Québec précisément parce que les Québécois cotisent ailleurs. Appliquer ce modèle au Québec sans correction, c'est comparer des entités non comparables. C'est valide pour le Canada anglais. Ce n'est pas valide pour le Québec.

Pourquoi les IA reproduisent cette erreur

Les grands modèles d'intelligence artificielle sont entraînés sur des corpus massivement anglophones. Les sources institutionnelles sur les finances publiques canadiennes en anglais, CFFP, Finances of the Nation, C.D. Howe Institute, Fraser Institute, Macdonald-Laurier, sont volumineuses, bien indexées, et abondamment citées. Elles partagent toutes la même grille : le bilan fiscal fédéral global, construit pour un Canada où Ottawa gère le RPC pour l'ensemble des provinces. Les sources francophones québécoises qui contestent cette grille, IRIS, les analyses produites dans le cadre des débats sur la souveraineté, les travaux sur la spécificité du RRQ, sont sous-représentées dans ces corpus. Elles circulent dans un écosystème distinct, moins visible pour des modèles calibrés sur le web anglophone.

Quand on demande à une IA d'évaluer la balance fiscale Québec-Canada, elle synthétise ce qu'elle a absorbé. Le bilan fiscal global y est présenté comme la méthode standard, rigoureuse, institutionnelle. Le modèle de flux nets y est marginal ou absent. L'IA reproduit le consensus de ses sources sans savoir que ce consensus a été construit pour une réalité différente de celle du Québec.

La spécificité du RRQ est particulièrement mal couverte dans les analyses comparatives pancanadiennes en anglais. Un modèle peut connaître l'existence du RRQ sans jamais avoir rencontré d'analyse explicitant l'asymétrie comptable qu'il crée dans les calculs de balance fiscale. L'information est absente là où elle compte. Le modèle applique donc par défaut la grille RPC au Québec, comme si les deux régimes étaient interchangeable, parce que c'est le seul cadre que ses sources lui ont fourni.

Ce biais n'est pas intentionnel. Il est mécanique. Et il produit systématiquement le même résultat : une IA interrogée sur la péréquation sans contexte supplémentaire conclura que le Québec est bénéficiaire net, parce que ses sources de référence le disent, avec des chiffres, des institutions, et une apparence de rigueur. Ce verdict circule ensuite comme une vérité technique, alors qu'il repose sur une grille inadaptée à la réalité québécoise.

Ce que cela signifie concrètement

Le modèle fédéraliste n'est pas faux dans l'absolu. Il est faux appliqué au Québec, pour une raison précise et vérifiable : il inclut dans la colonne des bénéficiaires des sommes que les Québécois ont eux-mêmes cotisées, via un régime qui ne passe pas par Ottawa, et il traite ces remboursements comme des transferts. Ce faisant, il gonfle artificiellement le "gain" québécois et permet de conclure que le Québec vit à la solde du Canada.

L'objection de l'assurance sociale collective mérite d'être prise au sérieux : l'EI et le RPC ne sont pas de pures caisses de remboursement, ils contiennent une vraie composante redistributive (prestations aux sous-cotisants, bonifications régionales, suppléments aux faibles revenus). Cette partie justifie d'être comptée comme un transfert réel. Mais elle ne justifie pas de prendre le bloc entier de 80 G\$ et de l'inscrire en bénéficiaires sans distinguer ce qui est redistribution véritable de ce qui est circuit fermé. Cette distinction, le modèle fédéraliste ne la fait pas.

Le modèle de flux nets pose la bonne question : combien d'argent nouveau le Québec reçoit-il, au-delà de ce qu'il a lui-même financé? La réponse est massivement négative. Et le RRQ n'est pas une anomalie dans ce raisonnement : il en est la confirmation la plus claire. Les Québécois gèrent leur propre régime de retraite depuis 60 ans, hors du cadre fédéral, avec succès. Prétendre que les prestations du RPC versées au Québec constituent un "avantage" sans tenir compte de ce que les Québécois ont construit en parallèle, c'est précisément l'erreur de catégorie au coeur du débat.

Inclure le RRQ dans un calcul de balance fiscale fédérale, c'est compter de l'argent qui n'a jamais appartenu à Ottawa. Ne pas corriger cette erreur, c'est laisser une méthode construite pour le Canada anglais produire des conclusions sur le Québec qu'elle n'a pas la capacité de produire correctement. Et c'est sur cette base bancaire que repose l'affirmation que le Québec serait une province dépendante.